

120

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme QUILAN

50103

31 - Personnes handicapées

Semaine d'information sur la santé mentale - Couesnon Marches de Bretagne - Fonds d'Action sociale territorialisée 2024

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 août 2018 relative à la participation du Département au titre du fonds d'Action sociale territorialisée pour l'organisation de la semaine d'information en santé mentale ;

Exposé :

Les semaines d'information sur la santé mentale s'adressent au grand public. Chaque année, citoyen·nes, associations, professionnel·les organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France. Cette année, ces semaines se sont tenues du 7 au 20 octobre 2024.

Un thème est fixé annuellement par le Collectif national des semaines d'information sur la santé mentale. En 2024, le thème est le suivant : « en mouvement pour notre santé mentale ». Il appartient à chaque territoire de se saisir de cette thématique et de la décliner en actions.

Sur le Pays de Fougères, le Collectif santé mentale propose des actions dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale. Ce Collectif a été initié sur le territoire de Fougères dans les années 2000 par le centre hospitalier Guillaume Régnier, appuyé de quelques partenaires locaux, pour échanger et analyser les pratiques.

Par la suite, ce collectif s'est emparé de l'organisation des semaines d'information sur la santé mentale. Il est constitué de diverses structures associatives et publiques relevant du secteur social, médico-social ou sanitaire : la résidence accueil Villebois-Mareuil-Posabitat, l'association pour la promotion de l'enfance de l'adolescence et de l'adulte, le centre communal d'action sociale de Fougères, le centre hospitalier Guillaume Régnier, la Mission Locale du Pays de Fougères, le groupe d'entraide mutuel l'APparté, la médiathèque de Fougères, le service d'accompagnement à la vie sociale du Douet, le centre local d'information et de coordination de Haute Bretagne, le dispositif d'appui à la coordination en territoires d'Ille-et-Vilaine, le cinéma Le Club, l'agence départementale du Pays de Fougères, Fougères Agglomération et Couesnon-Marches de Bretagne.

Depuis 2021, le portage juridique de ce collectif est assuré par la Communauté de communes Couesnon-Marches de Bretagne qui sollicite les demandes de financement auprès des partenaires.

Dans le cadre de l'organisation de la semaine d'information sur la santé mentale, les objectifs du collectif santé mentale de Fougères sont les suivants :

- changer les regards sur la santé mentale, transmettre des messages de tolérance vis-à-vis des personnes souffrant de troubles psychiques ;
- développer le pouvoir d'agir des adhérents, personnes concernées par la santé mentale en les associant pleinement à l'organisation de la manifestation ;
- promouvoir l'activité physique qui a de nombreux effets positifs sur la santé physique et le bien-être mental ;
- faciliter l'interconnaissance et favoriser la promotion des acteurs en santé mentale grâce à des temps conviviaux.

Dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale, et en lien avec la thématique « en mouvement pour notre santé mentale », le collectif de Fougères a proposé un temps fort le 12 octobre 2024 intitulé « Happy Manif » : il s'agit d'une déambulation chorégraphique, un jeu de rôle grandeur nature où chaque participant avec un casque sur les oreilles s'est laissé guider, accompagné de deux acteurs-danseurs.

Cet évènement, gratuit et ouvert à tout public, a été proposé à deux reprises dans la journée du

12 octobre, à 11h00 et 14h00, et s'est déroulé au jardin public de Fougères. Les membres du collectif étaient présents de 9h00 à 16h30, afin d'informer et échanger avec le public sur le sujet de la santé mentale, notamment autour d'un repas partagé ainsi que d'un goûter en clôture de cette journée. Des animations ont par ailleurs été proposées par les éducateurs sportifs de l'agence départementale du Pays de Fougères. En outre, des membres du collectif, assistés d'un animateur numérique et de développement sociale de l'Agence départementale, ont effectué des « micro-trottoirs » sur le sujet de la santé mentale, enregistrements qui ont été diffusés sur Radio Soleil sur cette même période.

Cette manifestation bénéficie du soutien financier de l'Agence régionale de santé, Couesnon-Marches de Bretagne, du centre hospitalier Guillaume Régnier.

Ce projet cadre avec les priorités départementales d'action en faveur du bien-être mental.

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une participation de 550 euros au bénéfice de l'établissement public de coopération intercommunal Couesnon-Marches de Bretagne sur un coût total de 3 800 euros (hors valorisations).

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 550 euros à la communauté de communes Couesnon-Marches de Bretagne, au titre du fonds d'action sociale territorialisée, pour l'organisation de la semaine d'information sur la santé mentale.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024
ID : CP20242918

Pour extrait conforme